

LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS QU'EST-CE QUE C'EST?

EN CLASSE



Un conseil de classe a lieu régulièrement dans la classe de votre enfant.

Les élèves qui le désirent se présentent à l'élection de délégués de classe.

2 élèves sont élus délégués dans chaque classe de 5P à 8P.

HORS CLASSE



Les délégués participent au conseil des délégués.

Les délégués discutent des éléments rapportés du conseil de classe.

QUAND?



4x par année

Pour les 5-6 P : un jour de semaine entre 15h15 et 16h15 / ou sur la pause de midi

Pour les 7-8P : un jour de semaine entre 16h15 et 17h15

1 ou 2 séances supplémentaires peuvent avoir lieu.

OÙ?



Dans le collège de votre enfant.



Les délégués du collège de Montagny iront au collège de Fontenay.



DES QUESTIONS?

N'hésitez pas à contacter l'enseignant-e de votre enfant.